

# Projet d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)



Projet d'établissement modifié le : 18 juillet 2024

Par : le conseil d'administration de la SAS  
Graines de mômes

Cachet, signature :

**SAS Graines de mômes**

2, Rue des Genets Sauvages

34660 COURNONSEC

Siret : 889 47 256 00012

## Table des matières

<b>Introduction :</b> .....	<b>3</b>
<b>I. Projet d'accueil</b> .....	<b>3</b>
1.1 Les prestations d'accueils proposées.....	3
1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap ..	5
1.3 Les compétences professionnelles mobilisées.....	6
1.3.1 L'équipe et les intervenants.....	6
1.3.2 Le travail d'équipe .....	8
1.3.2 L'analyse de pratiques professionnelles et la formation .....	8
1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprenties.....	9
<b>II. Projet éducatif :</b> .....	<b>10</b>
2.1 L'accueil.....	11
2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation.....	11
2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace.....	13
2.2 Le soin .....	16
2.2.1 L'alimentation .....	16
2.2.2 Le sommeil.....	19
2.2.3 L'hygiène et les soins corporels .....	20
2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil .....	21
2.3.1 Le jeu et l'activité.....	22
2.3.2 L'approche artistique et culturelle.....	24
2.3.3 L'égalité garçon fille .....	25
<b>III. Le projet social et le développement durable</b> .....	<b>25</b>
3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.....	25
3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement .....	26
3.3 Les actions de soutien à la parentalité : .....	26
3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....	27
3.5 La démarche en faveur du développement durable .....	28
<b>Conclusion</b> .....	<b>29</b>

## Introduction :

Le projet d'établissement est un travail de réflexion et de concertation mené par une équipe pluridisciplinaire. Il est adapté aux besoins des enfants, des familles et de l'équipe professionnelle. Il fixe le cadre de référence de l'action des professionnels, du projet social, du projet éducatif et du projet pédagogique. Il définit les missions, les orientations, les valeurs sur lesquelles les professionnels vont s'appuyer dans leur action quotidienne.

## I. Projet d'accueil

### 1.1 Les prestations d'accueils proposées

#### L'identité :

Micro-crèche « **Graines de mômes** »

2 rue Genêts Sauvages, 34660 Cournonsec

☎ 04 67 58 11 60 @ [contract@grainesdemomes.fr](mailto:contract@grainesdemomes.fr) Site : [www.grainesdemomes.fr/fr](http://www.grainesdemomes.fr/fr)

#### La gestionnaire :

Nom : MONTAGNON Zohra

Adresse : 4 rue des Cades

34680 Saint Georges d'Orques

☎ 06 19 29 89 15 @ [montagnonz@wanadoo.fr](mailto:montagnonz@wanadoo.fr)

L'entreprise : SAS GRAINES DE MÔMES (privée), créée en 2020

Le statut du gestionnaire : Présidente de la SAS

#### Mode de fonctionnement

Fonctionnement en mode Paje : financement indirect de la CAF au moyen de la prestation du Complément libre du mode de Garde (CMG structure) versé aux familles, dans le cadre de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

La structure Au p'ti mômes ne perçoit pas une aide directe de la CAF. Les parents reçoivent le CMG (Complément libre choix de mode de Garde). Cette aide dépend des revenus des parents, de leur situation familiale et de l'âge de l'enfant.

#### Informations générale micro-crèche :

La structure « Graines de mômes » est une micro-crèche, accueillant des enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans, d'une capacité de 12 enfants, encadrés par des professionnels qualifiés. Les accueils peuvent être réguliers, occasionnels, d'urgence ou accueil périscolaire.

Soumises aux mêmes règles que les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), sa mission est définie par l'article R2324-17 du Code de santé publique (CSP) :

« Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de

*l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.»*

La micro-crèche propose 3 types d'accueil :

- L'accueil régulier :

C'est un accueil défini sous contrat établi avec la famille, précisant les jours et les horaires de l'enfant, ainsi que le nombre d'heures mensuelles. Ce contrat peut être composé d'une demi-journée par semaine et se prolonger jusqu'à 5 jours complets (temps complet, temps partiel). Il est renouvelable tous les ans. Le contrat de réservation avec les familles précise le nombre d'heures par jour, le nombre de jours par semaine et le nombre de semaines par an. Il précise aussi les fermetures de la structure ainsi que les absences prévisibles sollicitées par les familles (congés). Ces absences sont déduites dans les limites de 10 jours calendaires par année civile.

- L'accueil occasionnel :

Il correspond à un accueil ponctuel de l'enfant, selon les places disponibles dans la structure et les obligations des parents. Ce type d'accueil concerne les enfants préinscrits sur une liste d'attente et accueillis à la micro-crèche selon les disponibilités. Les familles sont averties d'une possibilité d'accueil, par téléphone au plus tard le matin même.

- L'accueil d'urgence :

Cet accueil ponctuel, permet d'accueillir les enfants dont les parents rencontrent des difficultés de garde qui n'ont pu être anticipées en raison d'un événement imprévisible (hospitalisation d'un des deux parents, début d'emploi rapide, etc.). Ce type d'accueil est prévu pour une période bien définie. Il peut évoluer vers un type d'accueil régulier ou occasionnel en fonction des disponibilités de la structure.

La micro-crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h 30 à 18h30.

Elle est fermée 3 semaines en été et une semaine entre Noël et jour de l'an ainsi que les jours fériés et certains ponts. Des journées pédagogiques seront prévues (fermeture un jour).

Chaque année, les dates précises de fermeture seront communiquées aux parents. Elles sont rappelées à l'attention des parents, un mois à l'avance, par voie d'affichage au sein de la structure. En cas de force majeure, l'établissement peut connaître des fermetures exceptionnelles (mesure de sécurité, intempéries...).

- L'accueil périscolaire :

Dans le cadre de l'accueil périscolaire, la micro-crèche propose des formules où les enfants scolarisés en petite section de maternelle et ayant fréquenté la micro-crèche ont la possibilité de revenir le mercredi et (ou) les vacances scolaires.

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps scolaire (l'école maternelle), la famille et la crèche. Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école et permet de créer du lien entre les différents temps de vie de l'enfant (maison, école, micro-crèche).

Il s'agit de créer au travers de l'accueil périscolaire, un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage.

La micro-crèche s'est dotée d'un espace « grand » en termes de jeux et d'activités (matériels adaptés). Les enfants sont dans le jeu libre et le plaisir. Ils sont autonomes et n'ont pas forcément besoin d'un adulte en permanence derrière eux. Les enfants sont regroupés ensemble, sans différenciation d'âge dans la salle principale

En fonction de l'évolution de leur besoins, l'équipe propose des activités spécifiques.

### Jours et heures d'ouverture :

La micro-crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h 30 à 18h30 ou 19h (selon les besoins des familles). Elle est fermée 3 semaines en été et une semaine entre Noël et jour de l'an ainsi que les jours fériés et certains ponts. Des journées pédagogiques seront prévues (fermeture un jour). Chaque année, les dates précises de fermeture seront communiquées aux parents. Elles sont rappelées à l'attention des parents, un mois à l'avance, par voie d'affichage au sein de la structure.

En cas de force majeure, l'établissement peut connaître des fermetures exceptionnelles (mesure de sécurité, intempéries...).

## 1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

*« Pour grandir sereinement j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit a situation ou celle de ma famille »<sup>1</sup>*

Les enfants porteurs d'un handicap ou de maladie chronique peuvent être accueillis au sein de la micro-crèche. Afin de garantir la qualité d'accueil de l'enfant présentant des pathologies nécessitant une attention particulière (handicap, allergie...), un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) sera établie avec les parents, la structure et le médecin référent, pour adapter au mieux les besoins de l'enfant à ceux de la structure. Des aménagements organisationnels et spatiaux pourront être prévus pour faciliter son quotidien. Des rencontres régulières seront prévues afin d'évaluer et réajuster si besoin le projet d'accueil de l'enfant. Le P.A.I peut être établi pour une période allant de quelques jours à une année. Il peut également être reconduit d'une année sur l'autre (réactualisation).

Tout parent porteur d'un handicap doit pouvoir accompagner son enfant à la micro-crèche. Les locaux sont adaptés pour cela : places parking handicapés, accès par un plan incliné, larges espaces permettant de manœuvrer un fauteuil roulant.

L'équipe professionnelle sera formée et accompagnée par le médecin référent de la structure pour accompagner les enfants et parents concernant une situation de handicap ou maladie chronique. Le référent santé et accueil inclusif accompagne l'équipe professionnelle en matière de santé, de prévention et aussi concernant le handicap. Cet accompagnement se concrétise via de la sensibilisation de la prévention et de la formation.

---

<sup>1</sup> Charte national de l'accueil du jeune enfant

Il veille aussi à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

### 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

#### 1.3.1 L'équipe et les intervenants

##### L'équipe :

- 1 éducatrice de jeunes enfants (EJE) titulaire du Diplôme d'Etat employé à 35 heures hebdomadaire affectée à la direction de la structure et dénommée « Référent technique »
- 1 auxiliaire de puériculture, titulaire du Diplôme d'Etat, employé à 35 h hebdomadaire
- 3 agents titulaires du CAP Petite Enfance, employés à 35h hebdomadaire avec 2 ans d'expérience au minimum

L'équipe professionnelle chargée de l'accueil de l'enfant et de sa famille est composée de professionnels de la petite enfance dont le nombre et la qualification sont déterminés par la réglementation en vigueur.

Les professionnelles ont différentes missions au quotidien : accueillir les enfants et les parents, accompagner les enfants et veiller à leur bien être tout au long de la journée (repas, atelier, sieste, motricité...). L'entretien des locaux et des jeux est effectué par l'équipe professionnelle (durant la journée : le matin avant l'accueil des enfants, entre midi et deux et le soir). Des fiches de postes ont été établies détaillant les missions de chaque professionnel.

##### Les intervenants pédagogiques :

Différents partenariats sont mis en place entre la micro-crèche et différents établissements / personnes afin d'ouvrir la micro-crèche vers l'extérieur, de proposer aux enfants différents temps comme la musique et de créer des partenariats alliant bien être de l'enfant et travaille en collaboration et sécurité.

C'est aussi une manière de dynamiser la vie de la micro-crèche en mettant en relation des personnes, dans une démarche de développement du lien social et une qualité de l'accueil pour l'enfant et sa famille.

Plusieurs projets sont mis en place permettant une ouverture de la micro-crèche vers l'extérieur :

- Intervention d'une association pour accompagner les enfants et l'équipe dans la réalisation du potager dans la cour de la micro-crèche (découverte des fruits, des légumes, des insectes...). Les aliments passeront du potager à l'assiette permettant à l'enfant de comprendre le processus entre la plantation et la récolte
- Différentes promenades seront proposées aux alentours de la structure (permet à l'enfant de se mouvoir en toute liberté, de découvrir son environnement, d'observer la nature et ce qui l'entoure...) où les parents sont conviés

- Différents intervenants extérieurs viendront animer des temps de musique, de chansons, de contes...
- Un projet de créer un partenariat avec la maison de retraite de Cournonsec permettant des rencontres intergénérationnelles (partager des moments conviviaux et enrichissants avec les personnes âgées, s'ouvrir vers l'extérieur, découvrir de nouveaux lieux, et développer de nouvelles relations...)
- Projet de partenariat avec la Médiathèque municipale René Escudier à Cournonsec : avec proposition d'un atelier lecture ou de conte enfants/parents et la mise en place d'un empreint de livres permettant plus de choix de livres aux enfants, développer le langage, découvrir de nouveaux livres et supports...

### Les intervenants institutionnels :

Les partenaires institutionnels (les collectivités, les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de l'Hérault et enfin les services de la Caisse d'Allocations Familiales) sont indispensables à la réussite d'un projet petite enfance par leur connaissance du territoire et des besoins en termes d'accueil. Ils apportent un premier regard sur la pertinence, la faisabilité et la pérennité de la structure.

La référente technique sera leur interlocutrice privilégiée. Elle rencontrera ces différentes instances lors des différents contrôles organisés par celles-ci : visite annuelle, réunions, etc... Elle fera le lien avec les services concernés quand une situation nécessite leur intervention.

La référente technique établit des conventions des partenariats avec le médecin référent, une psychologue ou encore avec des organismes de formations :

- Le médecin référent : Un médecin généraliste est sollicité pour assurer cette fonction (Convention avec un médecin de Cournonsec). Le médecin référent intervient auprès de l'équipe et veille à l'application des mesures de préventions d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses ou d'épidémies.

Il rédige, en collaboration avec la référente technique les protocoles d'hygiène, de santé et d'action en cas de situations d'urgences. Il informe et sensibilise l'équipe professionnelle en matière de santé du jeune enfant et veille, en particulier, à l'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap, d'une affection chronique ou de problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Il pourra être sollicité par l'équipe ou par les parents pour des questions de santé dépassant le cadre de la micro-crèche ou des compétences de l'équipe ou en cas d'urgence. Il est présent 10h à l'année.

- Le psychologue : Un partenariat avec une psychologue est mis en place afin de mener des temps d'Analyse de Pratique Professionnelles avec l'équipe (cf. 1.3.3 l'analyse de pratique professionnelles).

### 1.3.2 Le travail d'équipe

*« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tous petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants »<sup>2</sup>*

Une équipe est un groupe de personnes qui travaille de manière collective et collaborative à la réussite d'un objectif commun. Le travail en équipe doit s'effectuer dans une cohésion de tous les membres de l'équipe dans la communication et l'organisation.

Une équipe ne peut se fédérer et œuvrer pour un projet commun que si on lui permet des temps d'échanges, de rencontres, de discussions, permettant à chacun de ses membres de s'exprimer et de réfléchir sur sa pratique professionnelle.

Différents temps sont proposés :

- Des réunions d'équipe une fois tous les deux mois sont organisés par le référent technique. Elles permettent d'aborder différents sujets : des points organisationnels, des observations, des réflexions, des questionnements concernant les enfants accueillis, le projet pédagogique et sa mise en œuvre à travers le projet de fonctionnement
- Une réunion « Analyse de Pratiques Professionnelles (APP) » est instauré un fois tous les deux mois, en présence d'un psychologue
- Des réunions type « mini formation / débat » en dehors des heures d'ouverture de la micro-crèche (1 fois tous les 2 à 3 mois), animées par un professionnel spécialiste de la petite enfance.
- Des entretiens individuels avec le référent technique sont organisés régulièrement (suivi des projets professionnels de chacun).
- Un entretien d'évaluation annuel avec le référent technique permet de faire un bilan de l'année écoulée.

### 1.3.2 L'analyse de pratiques professionnelles et la formation

*« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents »<sup>3</sup>*

Un partenariat avec une psychologue est mis en place. La psychologue mène des temps d'Analyse de Pratiques Professionnelles avec l'équipe (6 heures par ans). Elle accompagne principalement les professionnels sur les différents sujets ayant trait à la psychologie de l'enfant et aux pratiques des professionnels.

Par des observations et une analyse fine d'une situation, la psychologue peut apporter des éléments de réponses à des interrogations concernant l'enfant.

---

<sup>2</sup> Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

<sup>3</sup> Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Une grande importance est aussi accordée à la formation de l'équipe pédagogique. Certaines formations sont obligatoires comme la formation au secourisme et d'autres sont sur le vouloir des professionnels de développés des thèmes en particulier comme des formations sur l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique.

Ainsi, par le biais du Plan Annuel de Formation, les professionnels ont l'opportunité d'accéder à des formations permettant de développer leurs compétences.

Les agents ont la possibilité d'effectuer des formations professionnelles de leur choix. La structure encourage à la formation continue toute la vie. Chacun est invitée à partir en formation selon ses souhaits et les besoins de la structure : formation destinée à affiner le regard pédagogique sur le temps de la journée ou à réfléchir aux conditions d'accueil de tous.

Les besoins en formations sont collectés durant les entretiens d'évaluation annuels qui permettent aux professionnels de bénéficier d'un échange individualisé sur son parcours professionnel avec la direction.

Lors des réunions d'équipe, une retranscription des formations effectués par le professionnel est faite, permettant à chacun d'avoir les informations de la formation, d'enrichir ses connaissances, sa réflexion et d'avoir un positionnement clair et affirmé.

Une journée pédagogique est proposée une fois par ans, permettant à l'équipe de travailler ensemble sur différents sujets et ainsi de pouvoir de faire mini formation à la journée ou à la demi-journée.

Une petite bibliothèque est installée dans le bureau de la référente technique, proposant des livres sur la petite enfance.

#### 1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprenties

La micro-crèche accueille des stagiaires et apprenties venant de diverses écoles ou organismes de formation pour découvrir le métier de la petite enfance. Le référent technique reçoit des candidatures et rencontre les stagiaires avant toute signature de convention de stage. Un partenariat sera développé avec des centres de formation petite enfance. L'équipe est sensibilisée à cette question d'accueil des stagiaires car elle estime important la transmission des savoirs et le regard frais que les stagiaires apportent à la structure.

Dans ce cas, les stagiaires sont présentés aux familles. Un référent pédagogique est nommé pour accompagner le stagiaire au quotidien et faire son évaluation. Le stagiaire participe à la vie de la micro-crèche. Il peut s'occuper des enfants et peut aussi être en lien avec les parents mais il n'est pas compté dans les effectifs du personnel encadrant.

## II. Projet éducatif :

Le projet éducatif est une vision des actions mises en place au quotidien, permettant de traduire en objectifs les valeurs. C'est-à-dire « comment » y arriver pour tendre vers les valeurs éducatives auxquelles le projet de la micro-crèche donne priorité.

Il est amené à évoluer selon les besoins de la structure, des enfants et des professionnels. Dans ce projet nous décrivons comment au quotidien la structure « Au p'ti mômes » s'inscrit dans ce cheminement pour le bien-être de l'enfant, en développant les moments clés de la vie de l'enfant et en précisant les actions plus spécifiques mises en place par la structure.

Le projet éducatif est un travail de réflexion, un outil fondamental au fonctionnement d'une structure petite enfance. Il donne un sens et une cohérence aux actions éducatives pratiquées permettant une prise en charge de l'enfant, au plus près de ses besoins. Il fixe les règles de la vie quotidienne à la micro-crèche et permet de définir la place et le rôle de chacun : parents, enfants et professionnels.

Le but principal de la démarche est d'organiser la journée de l'enfant dans le respect et la bienveillance, d'offrir à chaque enfant un accueil personnalisé ainsi que d'accompagner l'enfant vers son autonomie prenant en compte son développement (psychomoteur, psychoaffectif...), sa personnalité, ses besoins, ses compétences et ses capacités.

Pour les parents, le projet constitue un cadre de référence. Il permet de découvrir et connaître nos valeurs pédagogiques et professionnelles ainsi que le fonctionnement de la structure.

Pour l'enfant, il crée un cadre défini où il pourra s'épanouir et s'éveiller, vivre ses expériences en toute sécurité, établir des relations avec les autres (enfants et adultes) et développer sa créativité et son autonomie.

Le projet éducatif s'articule autour de valeurs éducatives qui sont centrées autour des besoins de l'enfant et permettant d'assurer l'accueil, le soin, les développements, l'éveil, et le bien-être de celui-ci :

- L'épanouissement, l'estime de soi comme valoriser, accompagner, encourager
- L'autonomie, comme accompagnement et « aide moi faire seul »
- La coopération, comme partage et continuité pédagogique
- Le respect, comme considération de la personne (enfants, parents, professionnels)
- La solidarité et le partage, comme bases de lien social (socialisation)
- La coéducation, comme union pour le bien-être de l'enfant
- La bienveillance, comme raine de l'action
- L'écologie, comme vecteur de développement durable
- La tolérance, comme droit à la différence

Ces valeurs sont traduites en objectifs qui constituent la base de toute action envers les enfants et donne du sens à la démarche éducative :

- Valoriser et encourager l'enfant dans son développement, dans ses apprentissages ainsi que dans ses expériences
- Favoriser l'expérimentation de l'enfant, par lui-même et pour lui-même pour la construction du soi, du JE par le jeu.
- Accompagner l'enfant vers son autonomie et sa confiance en lui
- Respecter l'enfant : respect du rythme individuel de chaque enfant, de ses émotions, de ses besoins : l'enfant est considéré comme une personne unique à part entière et respectée comme telle, une personne avec des émotions, des sensations, des capacités, des sentiments, des désirs...
- Proposer un cadre et un aménagement adaptés et sécurisants : lieu favorisant le lien social et les interactions
- Développer et stimuler la créativité des enfants via des ateliers
- Assurer une continuité éducative et pédagogique en relation avec les parents
- Porter à l'autre un regard bienveillant et compréhensif pour son bien-être
- Initier les enfants au développement durable et à l'écologie
- Accueillir des enfants porteurs d'handicap ou de maladies chroniques, en mettant en place un « protocole d'accueil individualisé », et sensibiliser les enfants aux handicaps
- Initier les enfants au langage des signes (communication gestuelle).

La structure « Graines de mômes » s'engage au-delà du projet éducatif, à accompagner, dans la limite du possible, les parents dans leur propre vision éducative, afin de proposer un réel soutien à la parentalité.

## 2.1 L'accueil

*« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre moi. Je sens bien Accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »<sup>4</sup>*

### 2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

#### La première rencontre

La première rencontre est un moment crucial de l'accueil. C'est le premier contact entre la famille, l'enfant, la structure et l'équipe. Ce temps correspond au rendez-vous avec la directrice, où celle-ci reçoit le ou les parents seul (s), accompagné (s) de leur enfant. Au préalable, les familles contactent la micro-crèche pour récupérer un dossier d'inscription, suite à une pré-inscription. Lors de ce temps, les aspects administratifs, organisationnels ainsi que pédagogiques sont abordés et expliqués. Une visite des lieux est proposée ainsi qu'une présentation de l'équipe.

---

<sup>4</sup> Charte national de l'accueil du jeune enfant

Ce premier contact permet aux parents d'avoir une vision globale de la micro-crèche ainsi que son fonctionnement et de poser les questions qui peuvent les interpeller pour être plus serein lors de l'accueil de leur enfant.

### Le temps de familiarisation :

Le temps de familiarisation est « un processus de rencontre entre les professionnelles, l'enfant et sa famille »<sup>5</sup>. C'est un temps privilégié et personnalisé où l'enfant va découvrir progressivement la micro-crèche et son environnement. Il lui permet à lui et à sa famille, de découvrir et d'explorer la structure en confiance et de faire connaissance avec les professionnels, ainsi qu'avec les autres enfants.

Pour les parents, ce temps aide à tisser un lien de confiance avec l'équipe pour favoriser l'accueil de leur enfant. Quant aux professionnels, c'est l'occasion de faire connaissance avec l'enfant, ses habitudes et sa famille.

Le temps de familiarisation sera progressif, facilitera le quotidien et l'intégration de l'enfant au sein la structure. Il permettra d'assurer une continuité et de construire un pont entre le monde de la micro-crèche et de la maison.

La période de familiarisation se déroule sur une semaine mais peut durer plus longtemps selon les besoins de l'enfant et de sa famille. Lors de ce temps, le parent est convié à participer à différents moments de la journée avec son enfant, à jouer avec lui.

Ce temps est important et obligatoire. Chaque enfant a un professionnel référent sur cette période, c'est-à-dire une personne qui l'accompagne plus particulièrement sur ce temps en établissant une relation affective privilégiée. Il permet à l'enfant et aux parents d'avoir un repère sûr et rassurant. Un travail de coréférence entre les professionnels est mis en place afin d'assurer une continuité sur toute la journée ; l'enfant peut compter sur un adulte référent et il prendra alors confiance pour aller vers les autres professionnels et ses pairs.

### Déroulement du temps de familiarisation : 1 semaine

- 1<sup>er</sup> jour : environ 30 min -1 heure avec le parent : rencontre entre l'enfant, le parent et les professionnels. Un professionnel se rend disponible pour rester avec la famille et prendre toutes les informations concernant les habitudes de l'enfant nécessaires à son accueil (à l'aide d'un questionnaire : éveil, motricité, alimentation, sommeil, hygiène, habitudes de séparation...)
- 2<sup>-ème</sup> jour : environ 1h avec le parent : au moins 30 min de jeu dans la structure avec les parents au sol et une petite séparation de 15 - 20 min
- 3<sup>-ème</sup> jour : temps de jeu avec le parent, puis séparation de 30 min à 45 minutes avec un retour du parent après
- 4<sup>-ème</sup> jour : temps de jeu avec le parent (durée en fonction de la séparation de la veille), puis séparation, temps de repas avec le professionnel
- 5<sup>ème</sup> jour : « petite journée »: milieu de matinée, repas et sieste : pour être présent sur tous les temps forts de la journée. Départ de l'enfant lors du lever de sieste

---

<sup>5</sup> « Accueillir le jeune enfant, un cadre de référence pour les professionnelles », Bosse-platière S, Dethier A, Fleury C, Loutre-du-pasquier N, 2014, Edition Eres

### 2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

« *J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil* »<sup>6</sup>

L'accueil de l'enfant et de sa famille est un temps de rencontre quotidien permettant de tisser et de développer une relation et un lien de confiance. Ce temps correspond à la transition entre l'univers de la maison et celui de la structure, et inversement. L'objectif est de maintenir une continuité pour l'enfant. « *Accueillir c'est aménager la continuité dans la discontinuité en offrant des repères spatiotemporels et affectifs, qui sécurisent le jeune enfant et ses parents. C'est instaurer un climat de confiance dans une relation d'écoute et d'échange avec l'enfant et ses parents.* »<sup>7</sup>.

La continuité dans la discontinuité signifie le maintien d'une démarche pédagogique qui est celle du référent adulte : le professionnel de référence, ayant effectué le temps de familiarisation continuera d'accompagner l'enfant en étant en coréférence avec une autre professionnelle. L'objectif est de maintenir le sentiment de sécurité chez l'enfant, eu ayant une relation avec les adultes qui s'occupent de lui, ce qu'on appelle la notion de repère.

L'arrivée à la micro-crèche peut être une étape à franchir pour le parent et son enfant du fait de la séparation. Au départ, ces moments de séparations peuvent être synonymes d'inquiétude, de peur et d'appréhension, liés à un nouveau lieu, nouveau rythme, et ainsi qu'à de nouvelles personnes. Les professionnels accompagnent et soutiennent l'enfant et sa famille dans ce processus afin que tout se passe pour le mieux, dans la coopération et la confiance.

Pour cela un temps de transmission est fait tous les matins et tous les soirs entre la famille et les professionnels pour créer et maintenir ce lien. Par leur présence et leur attitude bienveillante, ceux-ci contribuent ainsi à la sécurité affective de l'enfant pendant cette étape déterminante.

L'accueil est un moment privilégié qui permet d'assurer la sécurité affective de l'enfant, de créer et de développer au quotidien des relations centrées sur l'enfant et son parent : « *ce moment permettra à l'enfant de construire sa sécurité interne qui passe à travers les yeux de son parent et des professionnels et leurs mises en confiance* »<sup>8</sup>.

La condition fondamentale de la continuité est une « *relation de confiance instaurée entre ceux qui le confient et ceux à qui il est confié* »<sup>9</sup>.

La crèche accueille des enfants porteurs de handicap après une rencontre et une concertation avec les parents, la référente technique et le médecin référent de la micro-crèche. Ces rencontres permettront d'apprendre à connaître l'enfant, d'adapter sa prise en charge dans la structure ainsi que de répondre au mieux à ses besoins. Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place.

---

<sup>6</sup> Charte national de l'accueil du jeune enfant

<sup>7</sup> « *Accueillir* », David M, Giampino S, Rapoport D, Rigaux E, Spiesser G, 1001 BB, édition Eres, 2015

<sup>8</sup> « *Parents, professionnels, comment éduquer ensemble un petit enfant ?* », Thollon-behar M, 2009, Eres, Toulouse

<sup>9</sup> « *Accueillir le jeune enfant, un cadre de référence pour les professionnelles* », Bosse-platière S, Dethier A, Fleury C, Loutre-du-pasquier N, 2014, Edition Eres

### L'arrivée de l'enfant à la crèche :

L'accueil du matin se déroule de 7h30 à 9h (fin des accueils, début de la journée).

Pour les plus petits, le parent arrive, range les affaires de son enfant dans son casier dans le hall d'entrée. Il lui enlève les chaussures, les range et si besoin met la veste sur le porte manteau. Une table à langer mural est à disposition des parents

Pour les plus grands, ils pourront se déshabiller seul, ranger leurs affaires, accrocher leurs manteaux en autonomie. Ils seront acteurs de ce temps.

Ensuite, le parent et l'enfant se dirigent vers le professionnel afin d'effectuer les transmissions. Le professionnel note au fur et à mesure les informations données par les parents sur le cahier de transmission. Il est important que les parents transmettent les informations sur la vie de leur enfant à la maison afin que les professionnels puissent l'accueillir au plus près de ses besoins (heure du lever, heure du dernier repas, habitudes de vie, les traitements en cours, événements particuliers...).

Les transmissions sont un « *moment qui montre l'attention qui est portée à l'enfant, d'être reconnu pour ce qu'il est, permet de montrer que l'enfant existe dans le regard de l'adulte. L'enfant a besoin de savoir que l'adulte lui prête une véritable attention. Cette attention va l'aider à élaborer sa confiance* »<sup>10</sup>.

Le parent confie son enfant au professionnel, le laisse jouer ou alors l'installe sur le tapis. Le professionnel veillera à verbaliser le moment du départ pour aider l'enfant à comprendre ce qu'il est en train de vivre et il sera demandé aux parents de marquer leur départ, soit par une verbalisation soit par un rituel (le moment du départ signifie aussi retrouvailles plus tard).

L'accueil du matin est une étape importante permettant à l'enfant de se sentir au mieux dans ce lieu tout au long de sa journée.

### Au départ :

L'accueil du soir se déroule à partir de 16h30 jusqu'à la fermeture, 19h00. Le parent sonne, entre dans le hall d'accueil, puis dans la salle de vie, où il est accueilli par un professionnel et est rejoint par son enfant.

Quand le parent arrive, le professionnel laisse le temps au parent et à l'enfant de se retrouver avant de commencer les transmissions, ce moment peut être chargé d'émotion.

Le professionnel vient en tant que porte-parole et raconte la journée de l'enfant (activités, repas, sommeil, petites anecdotes...). Il fait participer l'enfant à la discussion soit, pour les plus petits en énonçant le vécu et les observations de l'enfant (« tu semblais très content quand... »), et pour les plus grands en le questionnant (« tu expliques quel atelier tu as fait ce matin ? »).

Puis le parent récupère les affaires de son enfant et quitte la structure.

Certains accueils peuvent se dérouler en demi-journée selon les plannings des enfants : départ ou arrivée de l'enfant après le repas à 12h30. Ils se déroulent de la même manière que pour les accueils du matin et du soir.

---

<sup>10</sup> « *Heureux en crèche : Un projet de coéducation parents-professionnels ; pour des parents et professionnels conscients engagés dans un accueil de qualité* », Deroo A, Giampino S, Chronique sociale, 2012, Lyon

En conclusion concernant l'accueil, Suzon Bosse-Platière résume bien le temps d'accueil dans toute sa globalité : « *Travailler avec un enfant, c'est l'accueillir le matin, veiller à son bien-être et à son éveil, tout au long de sa journée, et le rendre le soir à ses parents. C'est travailler dans la continuité de relations attentives à chacun, avec une disponibilité, une présence, une bienveillance qui permettront à chaque enfant de se sentir porté par l'intérêt profond de l'adulte à son égard, dans ce qu'il est et fait* »<sup>11</sup>.

Concernant les horaires d'accueil, il est important de les respecter pour une meilleure organisation et un accueil dans des conditions optimales. En cas de retard, la micro-crèche doit être informée. Lors des accueils du soir (19h) nous demandons aux familles de venir un peu plus tôt que l'horaire prévu de fermeture (10min) afin d'effectuer les transmissions et pouvoir avoir un temps d'échange.

Toutes informations relatives aux règles de vie seront détaillées dans le règlement de fonctionnement.

#### L'aménagement de l'espace à l'intérieur :

L'aménagement de l'espace est une organisation matérielle, permettant de mettre à disposition des enfants un environnement qui correspond à leur développement. Il est pensé et adapté aux besoins des enfants. C'est un environnement stimulant et sécurisant pour chacun. Il évolue tout au long de l'année pour suivre les besoins et l'évolution des enfants.

Dans la salle de vie, il existe différents types d'espaces pour les enfants : un pour les bébés séparés par une barrière (sécurité) et un autre espace où les plus grands peuvent se déplacer.

*Les bébés* sont allongés sur le dos sur des tapis. Des jouets (de tailles, de formes et de textures variées) sont disposés à proximité des enfants pour les solliciter à bouger, attraper, se retourner. Les professionnels observent les enfants. Ils sont là pour les accompagner dans leur découverte pour être garants de la sécurité et pour surveiller que l'enfant ne se mette pas en danger. Ils vont aussi être présents pour interagir avec les bébés, parler avec eux, leur proposer des jeux ...

Au fur et à mesure des acquisitions, l'environnement change : les petits, qui se déplacent à quatre pattes ou commencent à se mettre debout et à faire quelques pas, ont à disposition (dans un espace sécurisé) des points d'appui (coffres, petites tables etc.) des jeux (jeux de construction ou d'encastrement...).

Pour les *plus grands*, il existe plusieurs espaces de jeux : un coin jeux symbolique(s) « *dînette / poupées, bricolage* », un coin motricité, des jeux sur table comme les « *plateaux Montessori* », des jeux de transvasements, des jeux d'eau, des instruments de musique, des ateliers dits de « *construction* » « *Lego* », « *Kapla* », « *boîtes gigognes* » ... Ces activités sont en accès libre sous le regard bienveillant de l'adulte.

---

<sup>11</sup> « *Accueillir le jeune enfant, un cadre de référence pour les professionnelles* », Bosse-platière S, Dethier A, Fleury C, Loutre-du-pasquier N, 2014, Edition Eres

L'enfant peut alors observer, explorer, aller et venir, faire des pauses, il peut rester au même endroit, il peut recommencer plusieurs fois le même mouvement ou cesser de le faire, explore un objet, une dans tous les sens. Ces explorations sont des expérimentations et apprentissages plus profonds que juste reproduire un modèle.

Les professionnels laissent les enfants découvrir par eux-mêmes, faire seul, permettant d'avancer à leurs rythmes : « *Aide moi à faire tout seul, ne fais pas à ma place, mais ne sois pas absent* » (Maria Montessori). Grâce à cette disponibilité, ce sont les enfants qui, selon leurs besoins, viendront solliciter l'adulte.

### L'aménagement de l'espace à l'extérieur :

La soif d'espace chez les enfants traduit un besoin de bouger, d'expérimenter et de s'éprouver. En effet, il s'agit pour eux de découvrir leur environnement proche, et notamment la nature. C'est un univers qui abonde d'expériences.

La micro-crèche dispose d'un espace extérieur de 136 m<sup>2</sup>. Il est aménagé avec plusieurs zones distinguées. Les enfants sont régulièrement à l'extérieur dans un espace ouvert, dégagé et clôturé. Ils peuvent bouger, courir, crier, etc.

Cet espace est organisé de la manière suivante :

- Une grande terrasse avec un sol souple protégé par des stores permettant l'installation des bébés.
- Un espace vert avec une pelouse
- Un espace avec dallage pour un parcours vélos, trottinettes...pour les plus grands
- Un espace clôturé dédié au potager

## 2.2 Le soin

### 2.2.1 L'alimentation

Les petits comme les grands ont un rythme à respecter. Les bébés mangent à la demande (selon la rythmicité établie par la famille lors de la période de familiarisation), et les plus grands mangent vers 11h15. Le goûter est programmé à 15h15.

Le repas est un moment important, un moment de plaisir, de découverte, de détente, d'interactions et de partage. Le repas répond à un besoin physique (manger et boire sagement), à un besoin de découverte des différents goûts et saveurs, au plaisir de manger.

Ce temps de repas permet aux enfants de découvrir la richesse des échanges, d'apprendre des règles de vie collective et sociale, de développer leur autonomie et d'apprendre à manger seul. C'est aussi un temps privilégié entre l'adulte et l'enfant.

Chaque enfant mange ce qu'il veut. On ne forcera pas un enfant à manger et nous respectons ses goûts, son appétit, et son rythme. Chaque composant du repas (entrée, plat, dessert) sera proposé à l'enfant, même s'il en refuse un.

L'adulte l'accompagne dans ce temps en valorisant le fait de goûter aux différents aliments. L'espace matériel du repas est organisé et adapté : chaises et tables de tailles différentes, vaisselles et couverts pour chaque étape de développement...

#### Le traiteur « Little Baby Bio » :

La structure « Graines de mômes » propose aux enfants une alimentation saine et variée (produit BIO, de saison et de producteurs locaux). Les repas sont préparés et livrés par un service de restauration extérieure (traiteur Little Baby Bio, repas 100% Bio). Ces repas sont réceptionnés tôt le matin, avant l'arrivée des enfants. L'équipe se charge du réchauffement des plats et de leur préparation pour les enfants (exemple : découpe de fruits...).

La micro-crèche en collaboration avec le traiteur, s'assure de la qualité et des conditions d'hygiène pendant la livraison : port de gants, de masque, de charlottes de blouses et de sur chaussures. Un chariot est à disposition permettant le transport des repas de l'entrée de la micro-crèche jusqu'au réfrigérateur de la salle de mise en température. Le traiteur prend en charge le relevé de température des aliments à la réception et les notes sur le tableau prévue à cet effet.

Les menus sont élaborés par une diététicienne avec l'avis de la directrice de la micro-crèche. Ils sont composés chaque jour de légumes, féculents, protéine animale (viande issue de l'agriculture biologique) ou végétale (jambon végétal, les lentilles, galettes de pois chiche, quinoa, etc.) laitage, fruits sous toutes les formes : fruits frais, secs, en compote... L'objectif est d'équilibrer et de varier les menus sur 5 jours.

Trois types de menus sont proposés aux enfants, selon leurs âges et stade de développement :

- Menu « bébé » : aliments proposés sous forme de purée, selon ce que l'enfant a introduit à la maison. La purée de pomme de terre accompagne chaque repas
- Menu « Moyen » : aliments proposés sous forme écrasé (début des petits morceaux)
- Menu « Grand » : aliments proposés sous forme de morceaux

Les régimes alimentaires propres à chaque enfant seront pris en compte en concertation avec la famille et la directrice (sans viande, sans porc, végétarien...).

Pour les enfants allergiques ou intolérants, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sera réalisé avec les parents, le médecin et la direction. Dans ce cas, le repas sera amené par les parents. Pour les enfants apportant des plats de la maison, le transport des repas doit se faire dans une glacière, avec un pain de glace, et le prénom de l'enfant ainsi que le contenu de son plat doivent être notés (exemple : Thibaut 12h purée de carottes).

#### L'organisation des temps de repas :

- *Le déjeuner des bébés :*

Pour les bébés alimentés au biberon, le rythme de l'enfant est respecté selon l'heure du biberon pris auparavant, l'information étant communiquée par les parents lors de l'arrivée de l'enfant à la micro-crèche. Le lait est fourni par les familles. Pour des raisons d'hygiène, les boîtes de lait sont réceptionnées non entamées.

L'équipe vérifie la limite de consommation (DLC) et prévient les parents avant que la boîte ne se termine ou arrive à péremption (ne doit être ouverte que 3 ou 4 semaines comme indiqué sur la boîte).

L'allaitement maternel pourra être poursuivi à la crèche : les mamans souhaitant poursuivre l'allaitement maternel ont la possibilité de venir à la micro-crèche afin de donner le sein à leur bébé, ou bien elles pourront apporter leur lait maternel (Cf. : « *Protocole de lait maternel, une procédure intitulée « comment recueillir, conserver et transporter votre lait maternel à la micro-crèche* »). Ce protocole s'appuie sur les préconisations du Ministère de la Santé et est à la disposition des familles. Un espace calme et discret sera mis à leur disposition. Les professionnels utilisent des chauffe-biberons pour le lait maternel afin qu'il soit à température idéale pour l'enfant. L'installation aux repas est différente selon le développement moteur de l'enfant. Pour ceux qui se déplacent et s'assoient, le repas est proposé à table dans un plateau compartimenté. Pour les enfants n'ayant pas acquis la posture assise, le repas est proposé dans les bras de l'adulte, sur le fauteuil d'allaitement.

- *La diversification alimentaire*

Concernant la diversification alimentaire, elle consiste à introduire progressivement des aliments autres que le lait dans le repas des bébés (entre 4 et 6 mois). La diversification se déroule dans un premier temps à la maison. Le parent informe les professionnels des légumes ou autres aliments que l'enfant a déjà goûté afin de poursuivre la diversification au sein de l'établissement d'accueil. Quand les parents estiment que leur enfant est prêt à manger les repas « grands morceaux », ils en informent les professionnels.

- *Le déjeuner des grands*

Les enfants s'installent à table, à leurs « places » (permet de garder un repère, une sécurité affective). Les plus grands mangent sur des tables adaptées à leur hauteur, pieds touchant le sol, coudes repliés. Un professionnel est assis à chaque table afin d'accompagner les enfants.

Les enfants sont invités à manger seuls afin de développer leur autonomie : ils mettent seuls leurs serviettes, ils prennent leurs couverts, leurs assiettes et leurs verres. Les aliments sont installés au milieu de la table : entrée - plat - dessert (laitage ou fruit selon le menu) - morceau de pain. L'enfant se sert seul les aliments et les met dans son plateau à compartiments. Le repas est présenté dans sa totalité permettant à l'enfant de manger ce qu'il souhaite, au moment où il le souhaite. L'enfant a le choix de commencer par l'aliment qu'il souhaite. Le professionnel présente et nomme les aliments, incite l'enfant à goûter mais ne le force pas à manger.

L'enfant peut manipuler la nourriture avec ses doigts et découvrir les différentes textures ; le rappel de la cuillère est fait régulièrement. Pour certains enfants, les professionnels proposeront le système de double cuillère (une cuillère pour l'enfant et une cuillère pour l'adulte) afin de favoriser l'autonomie lors du repas et d'aider les enfants.

- *Le goûter (moyens et grands)*

L'organisation du goûter est la même que celle du repas. L'heure diffère pour les bébés en fonction de leurs rythmes. Si un enfant dort encore, le goûter lui est proposé à son réveil. Le goûter a lieu à partir de 15h30.

Le moment du goûter est choisi pour fêter les anniversaires. Le gâteau peut être fait le matin avec les enfants à la micro crèche. Les parents peuvent aussi apporter un gâteau industriel et non fait maison pour des raisons de traçabilité.

### 2.2.2 Le sommeil

« *Le sommeil est constructif. Le corps récupère, regonfle ses batteries et se régénère. Dormir aide à grandir, à mémoriser ce qu'on apprend et à développer le cerveau. Dormir c'est vivre aussi...* »<sup>12</sup>.

Le sommeil est un besoin vital pour l'enfant. C'est un élément fondamental de son épanouissement, favorisant son développement cognitif, comportemental, émotionnel et physique. Il permet à l'enfant de se reposer et ainsi de profiter pleinement de sa journée. Il permet aussi à l'enfant de grandir (sécrétion importante de l'hormone de croissance pendant le sommeil), d'inscrire dans sa mémoire son vécu et les différentes expériences réalisées ainsi que d'évacuer les tensions accumulées.

Le professionnel respecte le rythme de chaque enfant. Pour cela, l'équipe est attentive aux signes de fatigue. Les enfants vont se coucher dès qu'ils en éprouvent le besoin. Nous ne réveillons pas un enfant qui dort ; l'enfant se réveille quand son besoin de sommeil est atteint. Lors de cas exceptionnels, si l'enfant doit partir à l'heure de la sieste, le parent le réveille, accompagné d'un professionnel.

Les rites d'endormissement des enfants sont respectés au maximum (doudou, tétine, berceuse...) permettant un maintien de la sécurité affective de l'enfant. Les rythmes de sommeil peuvent être différents entre le domicile familial et la structure : les rituels et repères seront différents.

Pour respecter le besoin de chaque enfant, la micro-crèche est composée de deux chambres : une pour les plus petits, et une pour les plus grands. Les enfants sont couchés, dans la mesure du possible, dans la même chambre et dans le même lit à barreaux ou en couchette.

Chaque enfant possède son propre lit et son propre drap. Si le lit est partagé par deux enfants l'équipe professionnelle prend soin de changer le drap de l'enfant concerné et range l'autre drap dans le casier de l'enfant partageant le lit. Les draps sont changés et lavés chaque semaine (qu'ils soient utilisés 1 ou 5 jours).

Ils sont couchés avec leur doudou et sucette. Il y a une photo de chaque enfant au-dessus de leur lit afin qu'il puisse se repérer et se l'approprier. Cela constitue un espace individualisé, qui lui est dédié et qu'il reconnaît comme le sien. Il se sent ainsi en confiance, sécurisé et pris en considération.

Pour les plus petits, un professionnel accompagne l'endormissement. Un baby phone est installé lorsque l'enfant dort, permettant la surveillance en plus des va-et-vient réguliers des professionnels. Les enfants peuvent aller dormir le matin et /ou l'après-midi, selon les besoins de chacun (besoins, mauvaises nuits, réveils répétitifs...).

---

<sup>12</sup> Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.

Chez les plus grands ce temps de sieste est fixé à partir de 12h30 (sauf en cas de besoin de l'enfant d'aller plus tôt). Un professionnel s'installe dans la chambre afin d'accompagner les enfants et de surveiller la sieste. Puis environ vers 14h30-45, quand plusieurs enfants se réveillent, un baby phone est branché et la porte est laissée entrouverte pour que les enfants se lèvent, et que les professionnels aient un regard sur les chambres.

### 2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Le temps de change est un moment individualisé et privilégié entre l'enfant et le professionnel. Il s'effectue en fonction des besoins de l'enfant. Le professionnel explique et verbalise à l'enfant, aux plus petits comme aux plus grands, les gestes effectués lors du change afin de respecter son intimité et son corps, dès le début de l'installation sur la table de change jusqu'à l'habillage. Ce temps permet de favoriser et de développer l'autonomie de l'enfant (enlever les habits, lever les fesses ...etc.).

Pour les plus petits, les changes s'effectuent allongé sur la table de change.

Pour les plus grands, les changes sont proposés soit debout (développer l'autonomie) soit sur la table de change en montant par l'escalier.

L'adulte nettoie l'enfant lors des changes au savon hypoallergénique et à l'eau, sauf en cas de particularités (Liniment oléo calcaire ou autres).

La salle de change est composée de deux tables à langer, de deux toilettes et de pots, ainsi que des lave-mains à hauteur d'enfants. Le lavabo de la table de change peut servir de petites « douchettes » en cas de selles débordantes ou vomissements. Les couches et le savon sont fournis par la crèche.

Chaque enfant a un casier personnalisé avec des vêtements de change, éventuellement des produits et des médicaments. L'équipe professionnelle respecte les choix des parents pour les produits utilisés (Liniment oléo calcaire, crème particulière...), noté au nom et prénom de l'enfant.

#### Acquisition de la propreté :

L'acquisition de la propreté correspond à l'étape où l'enfant est capable de sentir le besoin d'aller aux toilettes. Cette acquisition débute lorsque le développement individuel de l'enfant le permet. Elle nécessite, pour l'enfant, la maîtrise de ces sphincters, liée à la maturation du système nerveux, d'une conscience suffisante de son corps et d'une volonté individuelle. Elle implique des rythmes différents d'un enfant à l'autre.

L'acquisition de la propreté doit être avant tout un plaisir pour l'enfant, une autosatisfaction face à un acte qui le fait grandir. La propreté est une acquisition et non un apprentissage. L'enfant doit se sentir prêt, en ressentir l'envie au moment opportun. L'adulte ne sera pas décisionnaire du moment où l'enfant sera prêt, mais il pourra repérer les différents signes.

Cette acquisition demande du temps et s'accompagne de difficultés et de réussites. L'adulte va alors être présent pour accompagner l'enfant dans cette étape et rester attentif à son comportement en s'adaptant à ses demandes. Il va verbaliser le vécu de l'enfant, valoriser ses progressions et parler de ses régressions.

Un retour en arrière est possible pour l'enfant, qui peut être dû à certains changements ou bouleversements tels qu'une naissance ou un déménagement. De plus, l'évolution de l'acquisition peut être différente à la maison et à la micro-crèche.

La continuité maison crèche réside dans le dialogue régulier entre les parents et l'équipe afin de parer des premiers essais, de l'intérêt, des observations, des inquiétudes...

Il est important que les parents mettent à disposition plusieurs changes complets (culottes, pantalons, chaussettes) ainsi qu'une tenue adaptée (éviter les bodys et privilégier les pantalons que l'enfant puisse enlever et mettre seul...) afin de favoriser cette acquisition.

L'équipe professionnelle s'accorde à remettre une couche à l'enfant au bout de 3 oublis, ne remettant pas en question le fait de lui proposer et de l'accompagner aux toilettes, en essayant de ne pas créer un sentiment de culpabilité qui le mettrait en situation d'échec. Lors « d'accident » l'adulte relativisera cet acte. Le professionnel ne forcera pas l'enfant s'il ne veut pas aller sur le pot ou les toilettes.

### Les soins :

Concernant la « santé », des protocoles médicaux sont mis en place indiquant les conduites à tenir en cas de soucis de santé ou de « bobos » : protocole concernant la fièvre, les érythèmes fessiers, les piqûres d'insectes... La micro-crèche est en lien avec un médecin qui est le référent santé de la structure. Il est présent pour accompagner l'équipe professionnelle, les enfants ainsi que les parents concernant les aspects santé. En cas de chute, de « bobo », de fièvre ou autre, les parents sont appelés et informés de l'état de santé de l'enfant.

Pour les traitements médicaux, les médicaments peuvent être administrés à la micro-crèche avec ordonnance du médecin. Il doit être impérativement notifié le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement. Les médicaments ayant besoin d'être gardés aux frais, comme les antibiotiques reconstitués, doivent être transportés dans une glacière réfrigérée, avec la date d'ouverture notifiée. Les traitements pris le matin et le soir à la maison sont à privilégier.

Lorsqu'un enfant est malade, la micro-crèche peut l'accueillir s'il n'est pas porteur d'une maladie à éviction (exemple : conjonctivite, CF au protocole de santé). Un enfant malade est mieux au repos dans son milieu familial, mais si la famille n'a pas de moyen de garde l'enfant est accueilli. L'équipe est formée aux premiers secours, ce qui permet d'intervenir et d'être réactif en cas d'urgence.

## 2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités »<sup>13</sup>*

---

<sup>13</sup> Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

### 2.3.1 Le jeu et l'activité

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir »<sup>13</sup>

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »<sup>13</sup>

L'enfant a un besoin d'éveil global dans tous les domaines (physique, corporel, culturel, artistique, social, affectif...). L'éveil offre la possibilité à l'enfant d'acquérir les clefs nécessaires à la découverte et à la compréhension du monde qui l'entoure.

Ce processus de découverte est long et demande des stimulations diverses (jeu/atelier, aménagement de l'espace, motricité, autonomie, socialisation, communication gestuelle). Ces activités/ temps permettent à l'enfant de prendre conscience de ses possibilités personnelles : corporelles, artistiques, affectives, sociales, motrice et de définir dans le temps ses goûts. Il y a un effet sur le long terme.

#### Le jeu :

Le jeu est l'élément fondamental dans la structuration de la personnalité de l'enfant. Dès son plus jeune âge, c'est en jouant qu'un tout-petit commence à faire des apprentissages dans le plaisir. Le jeu est la base de son développement. A travers le jeu, l'enfant vit différentes expériences, découvre et contrôle son corps et exprime ses émotions.

#### Jeu libre :

Le jeu libre est une activité spontanée, initiée par l'enfant et autorégulée. Il est libre de choisir de jouer à un jeu spécifique, seul ou à plusieurs, de répondre à son besoin au moment où il le souhaite. Le but est de laisser agir et jouer l'enfant seul.

L'adulte, quant à lui, a un rôle important : celui d'observer et de rester disponible : porter une attention visuelle constante permettant d'accompagner l'enfant dans ses découvertes, et qu'il se sente en sécurité. Laisser l'enfant jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome.

Il est essentiel pour le jeu libre d'aménager l'espace de manière à accompagner au mieux l'enfant. L'environnement doit être sécurisé. Pour jouer, l'enfant a besoin de se sentir en confiance, d'avoir du temps, un espace et du matériel adapté, des partenaires de jeu et des adultes qui valorisent le jeu et aident à maintenir l'intérêt et la créativité

Il n'y a pas de règles préétablies dans le jeu libre, pas de contraintes posées par l'adulte ou par le jeu en lui-même ; c'est vraiment l'enfant qui décide comment investir le matériel à disposition.

« Le jeu n'est vraiment jeu que lorsqu'il est libre et produit par l'enfant, sans contraintes ni consignes »<sup>14</sup>. Le jeu est alors synonyme de découverte, d'exploration et de plaisir. Jouer c'est créer et inventer. Le jeu libre n'a pas de finalité, en revanche, c'est un véritable trésor pour le développement de l'enfant.

---

<sup>14</sup> « L'enfant, auteur de son jeu », Rameau L

### Les ateliers proposés :

Nous ne parlons pas « d'activité » mais plutôt d'atelier, du fait que l'enfant est libre de faire ce qu'il souhaite, qu'il n'y a pas d'attente ou de résultat. Les professionnels s'intéressent et verbalisent les processus de la découverte de l'enfant : l'enfant se crée en créant.

Les professionnels vont proposer aux enfants des ateliers ponctuels permettant à l'enfant de développer ses aptitudes motrices, sensorielles et cognitives. Les ateliers varient selon les besoins des enfants, leurs âges, et leurs envies. Ils sont pensés, réfléchis et anticipés pour une meilleure organisation et un réajustement si besoin. L'objectif dans cette démarche est le plaisir et la découverte.

Les ateliers sont proposés aux enfants et ne revêtent aucun caractère « obligatoire », mais sont un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire. Il est acteur de ce temps. Certains enfants ne souhaitent pas participer activement à l'atelier mais préfèrent observer ce temps.

Ces ateliers sont accompagnés de quelques consignes qui permettent à l'enfant d'évoluer dans un espace sécurisant et de construire des repères spatiaux.

Voici quelques exemples d'ateliers :

- Atelier pâte à modeler, « mettre la main à la pâte »
- Atelier jeux d'eau, une salle d'eau est destinée à cette activité. Les jeux d'eau peuvent être organisés à l'extérieur, sur la terrasse ombragée
- Atelier peinture (un meuble à roulette réservé à la peinture pour regrouper les supports disponibles : flacons, coupelles et gobelets, pinceaux et autres outils, rouleaux...etc). La salle d'eau accueillera cette activité dite « salissante »
- Atelier dessins, crayonnage, (feutres, pastels, craies, etc.)
- Atelier moteurs (balles, ballons, parcours, toboggan, etc.)
- Atelier livres, contes, histoires
- Atelier instruments de musiques, chansons
- Atelier « récup » pour expérimenter et explorer

### Motricité libre :

L'éveil des enfants passe par la motricité. Pour l'accompagner dans son développement moteur, les professionnels organisent cet espace selon le principe de liberté motrice.

La célèbre pédiatre Emmi Pikler (pédagogie « LOCZY ») avait remarqué qu'en laissant évoluer les enfants librement, leur développement psychomoteur s'acquiert naturellement et dans un ordre précis. Chaque enfant a son rythme et passe par différentes postures avant de pouvoir se relever et marcher.

La motricité libre<sup>15</sup> se définit par le fait de laisser l'enfant totalement libre de ses mouvements.

---

<sup>15</sup> Principe développé par Emmi Pikler : pédiatre Hongroise, dans les années 1950 : « Ce qu'il ressort de ses observations des bébés, c'est que le développement moteur de l'enfant s'acquiert naturellement, et que les différentes positions inhérentes à ce

Cette liberté permet à l'enfant de faire ses propres expériences corporelles, d'explorer ce qui l'entoure, son environnement et son corps dans un cadre sécurisant et adapté. L'enfant pourra alors franchir les étapes de son développement moteur, seul, à son rythme sans l'intervention de l'adulte.

Inutile de brûler les étapes, chaque enfant prendra le temps qu'il faut pour franchir celles-ci :

- Allongé sur le dos
- Se retourner aisément
- Chercher à avancer
- Position assise
- Position « 4 pattes »
- Se hisser pour se mettre debout en prenant des appuis
- Se mettre debout sans appui
- Marcher avec soutien

Concernant la motricité libre, « *Un enfant n'est jamais mis dans une situation dont il n'a pas encore acquis le contrôle par lui-même* »<sup>16</sup>. Il se développe à son rythme et acquiert une confiance en lui et une sécurité affective, car il n'est jamais installé dans une position qu'il ne maîtrise pas. Par exemple, nous ne mettons pas assis un enfant s'il ne sait le faire de lui-même. Il expérimente par lui-même. L'équipe éducative le guide et le soutient dans ces expériences-acquisitions.

### 2.3.2 L'approche artistique et culturelle

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels »*<sup>17</sup>

La micro-crèche aborde l'approche artistique et culturelle à travers des temps comme des ateliers peinture, des temps lectures mais aussi à travers la communication en échangeant sur différents sujets.

Les activités culturelles liées à la création dans le domaine de la musique, le théâtre, la danse... ainsi que les activités artistiques, liées au domaine de l'art, ces deux catégories sont indispensables au développement de l'enfant et participe à son épanouissement.

L'approche artistique et culturelle permet aux enfants de croître différents attraits de leur développement : la créativité, l'imaginaire, la curiosité, la motricité, la notion de leur corps dans l'espace...

4 grandes catégories d'activités sont mises en place à notre micro-crèche :

- Les arts de l'expression : musiques avec les instruments de musiques, chansons, lecture, mimes...
- Les arts corporels : expression corporelle comme la danse avec de la musique de différents horizons (classique, moderne, oriental...), théâtre, clown, cirque
- Les arts plastiques : peinture, crayonnage, collage, modelage, poterie.
- Les arts de la table : découverte culinaires (cuisine du monde

---

*développement apparaissent dans un ordre chronologique »*

<sup>16</sup> Emmi Pikler

<sup>17</sup> Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Ces différentes actions offrent aux enfants de multiples expériences sensorielles, participant à la construction de l'enfant, dans son identité, dans ce qu'il aime...etc. Elles participent aussi au développement des capacités sensorielles, visuelles, motrice, auditives et tactiles de l'enfant.

Elles vont permettre aussi une ouverture vers de nouvelles découvertes : les cultures, les musiques du monde et le domaine artistique en général...

### 2.3.3 L'égalité garçon fille

*« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité »<sup>18</sup>*

La micro-crèche travaille au quotidien sur la base d'une éducation non genré. Cette éducation permet d'éviter les stéréotypes de genre fille/garçon : « les filles jouent avec les poupées, les garçons jouent avec les voitures ».

La pédagogie non genré donne lieu à une liberté d'actions de la part des enfants, à une transmission de culture de l'égalité fille garçon dès le plus jeune âge, et à une prévention concernant la place de chacun et éviter le sexisme qui peut découler des représentations sociales.

La mise en place du jeu libre au sein de la micro-crèche permet un accès à tous types de jeux par les enfants filles et garçons : coin dinette, voitures, déguisements, construction... Les enfants choisissent le jeu qu'ils souhaitent quand ils le souhaitent.

L'équipe professionnelle se positionne auprès des enfants sans avoir d'a priori et de stéréotypes. Chaque enfant est « traité » de la même manière quelques soit son sexe, son éducation, son origine...

Ces différentes actions au quotidien permettent de réduire les inégalités de genre et les discriminations de sexe.

## III. Le projet social et le développement durable

### 3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

La structure est implantée dans un quartier à proximités des écoles et du complexe sportif. Elle est entourée de logements individuels et collectifs dont les habitants sont propriétaires ou locataires

La petite enfance apparait aujourd'hui comme un levier efficace de la prévention précoce des inégalités sociales.

La micro-crèche Graines de mômes accueille des enfants de familles de toutes catégories socio professionnelles : bénéficiant du minima social, des familles monoparentales, demandeur d'emploi, salariés...

Ces accueils permettent aux parents de mener à bien leur projet d'insertion, de se rendre à un stage, de trouver le temps d'une recherche d'emploi...

---

<sup>18</sup> Charte national pour l'accueil du jeune enfant

L'accueil en surnombre (15%) permet à la micro-crèche de répondre à un besoin d'urgence que ce soit pour des difficultés d'accueils ou une urgence sociale.

Par ailleurs, aucun critère d'admission n'est exigé que ce soit pour les revenus ou pour la catégorie socio-professionnelle.

Nous avons souhaité fixer les prix selon les revenus par souci d'équité entre haut revenus et bas revenus.

### 3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Le parent sera toujours placé comme premier éducateur de son enfant. C'est lui qui prend les décisions qui lui semblent être les plus adaptées aux besoins de son enfant. L'équipe se devra donc de respecter ses choix et ses demandes, s'ils ne vont pas à l'encontre du projet pédagogique et de la vie en collectivité.

Des moyens de communications sont mis en place pour sensibiliser les parents à ce que vivent leurs enfants au sein de la structure (panneaux photos, cahier de transmissions...).

Ils sont invités à prendre part à la vie de la micro-crèche en participant à des soirées débat, des café parents, des goûters pour les temps forts de l'année, des propositions de réunion à thème, des réunions d'informations, des sollicitations pour apporter du matériel de récupération en vue de prochaines activités de recyclage...

La structure propose par ailleurs aux parents de mettre à profit leurs compétences et passions particulières. Les parents ont la possibilité de mettre en place un atelier à la micro-crèche accompagnés d'un professionnel tel un temps musique, motricité, cuisine ou autres... Le lien parent-enfant est toujours préservé et consolidé. Les professionnels parlent aux enfants de leurs parents au quotidien.

### 3.3 Les actions de soutien à la parentalité :

Les transmissions quotidiennes font partie prenante de la relation entre les parents et les professionnels. Ces temps permettront de développer une relation de confiance entre les deux parties.

L'équipe professionnelle se positionne en tant que soutien et écoute active auprès des parents. Elle accompagne les parents dans leur quotidien, dans le quotidien au sein de la micro-crèche, dans leurs questionnements et interrogations. Une relation de coéducation et de soutien à la parentalité se crée entre les parents et les professionnels.

D'autres actions sont mises en place permettant de consolider cette relation et le soutien à la parentalité :

- Cahier de souvenir : les professionnelles remplissent le cahier régulièrement avec des anecdotes concernant l'enfant, des photos, des articles par trimestre, des fiches d'ateliers... etc. Les parents le récupèrent lors de chaque vacance scolaire pour le lire et le remplir à leur tour

- Un affichage dans le hall d'entrée : articles sur des sujets d'informations et de prévention : sur la santé, l'hygiène, le développement de l'enfant, les écrans...etc.
- Des soirées « café parents » et des soirées débats sont proposées permettant d'aborder des sujets avec les parents, et permettant aussi aux parents de se retrouver ensemble hors de la présence des enfants entre eux et avec l'équipe professionnelle
- Des fêtes lors de l'année : fête de Noël, fête de fin d'année...

### 3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

L'insertion sociale et professionnelle désigne le processus permettant l'intégration d'une personne au sein de la société (dans le sens socio-économique), par l'appropriation des normes et règles qui gèrent cette société.

Le concept d'insertion est indissociable du concept de socialisation car pour être inséré, l'homme doit intérioriser un ensemble de valeurs, de normes, de règles communes. Il existe la *socialisation primaire* (au sein du cercle familial) et la *socialisation secondaire* (au sein de l'espace scolaire, professionnel et au fil des divers échanges avec autrui).

La micro-crèche participe, à sa petite échelle, à la démarche d'insertion sociale et professionnelle. En effet, dans sa politique sociale, la micro-crèche s'engage à promouvoir les métiers de la petite enfance auprès du public en particulier des personnes en parcours d'insertion vers l'emploi.

A peine la structure ouverte, elle accueille déjà une apprentie en CAP Petite Enfance.

Notre objectif est de former les personnes sur notre structure mais aussi et dans le possible, nous les embauchons en contrat à durée indéterminée. Ainsi, on participe à « augmenter les sorties de parcours en emploi durable » (Protocole « Insertion dans l'emploi/Petite enfance » 2022-2023 ; source : Protocole interministériel ; ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion en charge de l'insertion – ministère des Solidarités et de la santé en charge de l'Enfance et des familles)

Les stagiaires ont eux aussi leur place dans l'enceinte de la micro-crèche. Un partenariat avec les MLI (Mission Locale d'Insertion) est effectif. Cela nous a permis de recruter des stagiaires en formation petite enfance. Dans le cadre de l'embauche et à cause d'une augmentation d'activité, pôle emploi nous a aidé en envoyant des CV des personnes en parcours d'insertion.

Par le biais du programme de l'immersion dans les métiers de la petite enfance, la micro-crèche ouvre ses portes aux personnes en insertion pour effectuer des périodes d'immersion, de mises en situation professionnelle (PMSMP), accompagné par la référente technique et soutenue par l'équipe professionnelle. Cette démarche permet à la personne de vérifier l'adéquation entre le métier projeté et le métier réel, ainsi l'engagement dans ce domaine ne serait que plus conscient et effectif.

Par ailleurs, la micro-crèche ne demande pas de critères particuliers pour accueillir l'enfant (pas d'obligation de travailler pour les parents). L'accueil des enfants a une vocation de répondre aux besoins d'accueil des parents à la recherche d'un emploi. Cet espace est organisé pour aider les parents en parcours d'insertion d'avoir le temps, quelques heures de garde pour se rendre à un entretien ou suivre une formation. De plus la micro-crèche est un lieu de rencontre, permettant de sortir d'un isolement et de rentrer dans une identité sociale qui est d'être parent de la micro-crèche.

### 3.5 La démarche en faveur du développement durable

La micro-crèche est dans une démarche écologique et de développement durable à travers différentes actions :

- Proposition de repas et gouters « bio » fourni par un prestataire extérieur travaillant avec des producteurs locaux
- Mise en place de panneaux solaires sur le toit rendant la micro-crèche autonome en électricité
- Le bâtiment de la micro-crèche a été refait à neuf fin 2021
- Utilisation des produits d'hygiène « bio », Eco-cert et naturel, respectant l'environnement
- L'ameublement se compose majoritairement de meubles en bois
- Mise en place du tri sélectif de déchets
- Utilisation de jouets de secondes mains
- Création de jeux avec du recyclage (cartons, bouchons de bouteilles...)
- Mise en place d'un potager à destination des enfants

#### Jardin-potager :

Parmi les projets développés par la micro-crèche, l'équipe porte une attention particulière à l'initiation au jardinage et à la nature, via le potager. À partir du moment où un enfant sait se tenir assis, il peut être initié au jardinage. Ainsi, les plus jeunes jardiniers peuvent avoir moins d'un an. Cependant, il faut adapter les outils à l'âge des enfants.

Par ailleurs, il est prouvé que jardiner avec les enfants éveille tous les sens et la curiosité :

- Les enfants observent les plantes de l'état de graines jusqu'à leur floraison. Ils découvrent et apprennent comment poussent les plantes : ils exercent leur vue à noter les moindres détails
- Les odeurs des fleurs ou plantes éveillent leur odorat, ils découvrent les parfums des herbes aromatiques telles que la menthe, le basilic...et s'amuse à goûter
- Le toucher est sollicité : les feuilles sont douces ou rêches, la terre est sèche ou humide... Ils sont ravis de mettre leurs mains dans la terre, d'attraper les graines ou d'arroser les plantes
- L'ouïe et le goût ne sont pas en reste : écouter les oiseaux du jardin est une activité apaisante et goûter à un fruit comme la fraise réveille les papilles
- La découverte des insectes : vers de terre, papillon...

Les enfants apprennent que les plantes ont besoin d'eau et de lumière pour grandir ce qui leur fait découvrir les effets des saisons sur les êtres et sur eux-mêmes. Ils découvrent d'où viennent les aliments qu'ils ont dans leur assiette. C'est une manière de les initier à l'équilibre alimentaire : apprendre à bien manger.

## Conclusion

Le projet vise à favoriser l'épanouissement psychomoteur, affectif et intellectuel du jeune enfant : faire de la journée de l'enfant au sein de la structure une expérience positive sur laquelle il peut se construire.

Le principe est de proposer une structure permettant de répondre à des besoins en accueil variés (réguliers, occasionnels, temps plein et temps partiel) pour un large public d'enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans).

Le projet est l'expression de valeurs éducatives. Garant d'un accueil de qualité, il est consultable par tous afin de prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants

Le projet est aussi un outil de travail pour la pratique professionnelle spécifique à la Petite Enfance, qui sert de fil conducteur et donne du sens aux actions professionnelles.

La micro-crèche « Graines de mômes » est un lieu ouvert et le projet d'établissement n'a de sens que si les familles en sont partie prenante et participent aussi à son évolution.

Enfin, l'objectif premier, comme le rappelle la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant est de grandir en toute confiance : *« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille, (...) Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. (...) et enfin : j'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon jeune âge et ma situation d'enfant qui leur est confiée par mon ou mes parent(s) ».*